

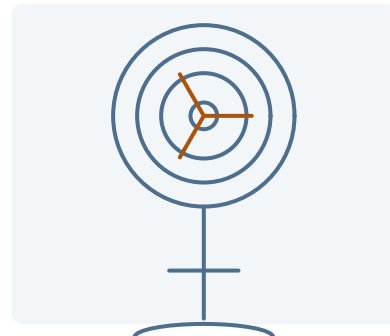
Rafraîchir vos locaux de travail — décret n° 2025-482

VENTILATEUR

BRISE 45 Mural

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Type	Ventilateur mural
Puissance maximale	75 W
Diamètre	45 cm — 18 pouces
Hélice	5 pales
Vitesses	3 niveaux
Oscillation	2 directions
Commande	contrôle par cordon
Sécurité	cage de verrouillage
Installation	facile
Moteur	silencieux, protégé surchauffe



USAGE RECOMMANDÉ

Appoint immédiat, sans installation :
poste de travail, bureau, commerce,
accueil.

CE QUE DIT LE DÉCRET

Le décret impose d'évaluer le risque
chaleur et de le prévenir par des
moyens adaptés — sans imposer
d'équipement précis. Ce matériel peut
être l'un de ces moyens, à consigner
dans votre plan de rafraîchissement
annexé au document unique.

Groupe Fortus — importateur-distributeur en ventilation et traitement de l'air

FORTUS — SARL au capital de 260 000 € — RCS Bobigny 539 758 854 — SIRET 539 758 854 00027 — TVA FR90 539 758 854

Siège : 57 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine | contact@conformite-entreprises.fr

Groupe Fortus est une société privée. Support commercial n'émanant d'aucune administration. Le décret n° 2025-482 n'impose aucun équipement précis.
Caractéristiques communiquées par le fabricant. Visuels schématiques non contractuels.